



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D017

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
Votants : 27

Date de la
convocation :
20 Mars 2024

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET – J.SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON – J.LIENHARDT - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. CLOUPET a donné pouvoir à C.VALET
D. SEBAI a donné pouvoir à M.MACON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL / ANNEXES ASSAINISSEMENT ET CINEMA

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Après la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et des restes à réaliser ;

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif 2023 du budget principal et ses annexes (assainissement et cinéma)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 toutes sections budgétaires et annexes comprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal et de ses annexes (assainissement et cinéma) dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur.**

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU